

## Publication Internet 27/11/2023

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS 21 novembre 2023

*Date de convocation*  
13/11/2023

*Date d'affichage*  
14/11/2023

*Nombre de membres*  
En exercice 15  
Présents 10  
Votants 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Mamers et  
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 21 novembre 2023 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

**Présents :**

Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame DESLAIS Odile, Madame DELORME Sylvie, Madame CHAUVIN Valérie, Madame LEGER Madeleine, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur ALLAIN Yves, Monsieur CORBIN Michel.

**Procuration :** de Madame LUSSON Sylvie à Madame LEGER Madeleine,  
de Monsieur MORIN Dominique, à Monsieur CORBIN Michel

**Absents et excusés :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

#### **Approbation du PV du 24 octobre 2023 :**

- Le PV du CA du 24 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

#### **1. Délibération n° 2023/46 - Requête Diverse – Aide Électricité**

Le CCAS a reçu une demande d'aide sociale, concernant Madame S. domiciliée à Mamers, pour une demande d'aide au paiement de sa facture de résiliation pour son ancien fournisseur d'électricité.

Le dossier n'a pas pu faire l'objet d'une demande de FSL, car le département de la sarthe ne prend pas en compte les factures de résiliation.

Madame S. perçoit une pension d'invalidité auprès de l'Assurance Maladie. Son budget étant restreint, elle n'arrive pas à solder sa facture de résiliation de gaz et d'électricité.

Elle souhaiterait bénéficier d'une aide auprès du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

---

Les membres du Conseil d'Administration **accorde une aide financière à hauteur de 250€.** Cette aide sera versée directement au fournisseur d'Énergie «EDF». Le Conseil d'Administration propose également que Madame S. puisse bénéficier d'un accès au Panier Solidaire.

## 2. Délibération n° 2023/4 - Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Monsieur A. demeurant à Mamers.

Monsieur A. a une suspension de ses droits à Pôle Emploi, pour une durée de 2 mois. Cette suspension est dû au non respect du suivi effectué par Pôle Emploi. Il se retrouve dans une situation extrêmement précaire.

Il souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale** « Le Panier Solidaire », **pour 3 mois.** Monsieur ETIENNE, président de l'association Saint Vincent de Paul, propose de lui prêter la somme de 10€, afin que Monsieur A. finance l'accès à l'Épicerie Sociale. Cette somme devra être remboursée à l'association dès que les droits à Pôle Emploi seront restitués.

## 3. Délibération n° 2023/48 - Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Monsieur G. demeurant à Mamers.

Monsieur G. est suivi par Madame Eon, conseillère Budgétaire. Il bénéficie régulièrement du Panier Solidaire, son dernier renouvellement date du mois de Septembre 2022. ses revenu provienne de l'ASS.

Il souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale** « Le Panier Solidaire », **pour 3 mois.**

## 4. Délibération n° 2023/49 – Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame L. demeurant à Mamers.

Madame L. est une maman seule qui élève ses 2 enfants. Actuellement sans emploi, elle connaît quelques difficultés avec son budget.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

---

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale** « Le Panier Solidaire », **pour 3 mois.**

## 5. Questions Diverses

**Fin de la séance à 19h00.**

La Vice- Présidente du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ArCADE', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAL D'ACTION SOLIDAIRE' at the top and 'MAMERS (Sarthe)' at the bottom, with a central emblem.

Arlette MARCADE